ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

Rejeté

N° II-CF1925

AMENDEMENT

présenté par
M. Ben Cheikh, Mme Mette, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

---

ARTICLE 58

ETAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	1 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	1 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement abonde de 1 M€ la contribution volontaire de la France à l'UNESCO, dont le siège est à Paris. La France ne peut pas reculer dans une organisation qu'elle accueille, au moment où les États-Unis s'en retirent.

Selon la mission d'information sur les moyens du volet diplomatique de notre réorientation stratégique, la France a perdu deux places parmi les contributeurs de l'UNESCO et n'en est plus que le 7e, alors que les États-Unis ont annoncé leur retrait de l'organisation en 2025. Les rapporteurs placent l'UNESCO parmi les priorités du rattrapage qu'ils recommandent.

Pour l'UNESCO, la baisse de notre soutien financier crée d'abord un problème d'image : un pays hôte qui se désengage affaiblit sa crédibilité et laisse d'autres puissances occuper le terrain, dans une enceinte décisive pour l'éducation, la culture, la science et la francophonie.

L'enjeu est aussi économique. Les 70 organisations internationales implantées en France, dont l'UNESCO, représentent 1 % du PIB de l'Île-de-France et environ 14 000 emplois. L'UNESCO fait partie des organisations qui emploient le plus de Français, ce qui contribue au deuxième rang de la France parmi les nationalités du personnel onusien.

En conséquence et pour respecter les règles de recevabilité financière, le présent amendement propose de transférer 1 million d'euros en AE et CP de l'action 01 – Aide économique et financière multilatérale du programme 110 – Aide économique et financière au développement vers l'action 02 – Coopération bilatérale (à hauteur de 1 million d'euros en AE et CP) et vers l'action 05 – Coopération multilatérale (1 million d'euros en AE et CP) du programme 209 – Solidarité à l'égard des pays en développement.

Les auteurs appellent le Gouvernement à rétablir les crédits prélevés en cas d'adoption.